

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2021. DÉCISION

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Damisa à Mme Poublan

Secrétaire de séance : Mme Karine Guérin.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2021
Rendue exécutoire le : 12 avril 2021
Publiée le : 12 avril 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2021

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2021. DÉCISION

Mme Cécile Pouban, Adjointe au Maire déléguée Solidarité et action sociale, présente le rapport suivant.

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2021 de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2021 au CCAS à 1 075 000 €.

Les crédits pour le versement de cette subvention ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 voté lors de ce Conseil Municipal du 7 avril 2021.

Le versement de cette subvention se fera selon les modalités définies par la convention signée avec le Centre Communal d'Action Sociale (délibération n° DG21_003 du 3 février 2021).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2021 d'un montant de 1 075 000 €. Cette dépense sera imputée au compte 657362 fonction 520.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 7 avril 2021

pour expédition conforme

Le maire,



(Signature)
Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_051
Date de la décision :	2021-04-07 00:00:00+02
Objet :	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2021. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20210407-DG21_051-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210407-DG21_051-DE-1-1_0.xml	text/xml	974
Nom original :		
DG21_051.pdf	application/pdf	450760
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210407-DG21_051-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	450760

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 avril 2021 à 09h29min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 avril 2021 à 09h29min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 avril 2021 à 09h30min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 avril 2021 à 09h30min23s	Reçu par le MI le 2021-04-12